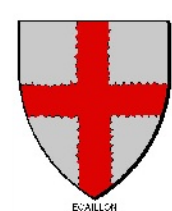


Commune de ECAILLON 59185

Plan Local d'Urbanisme

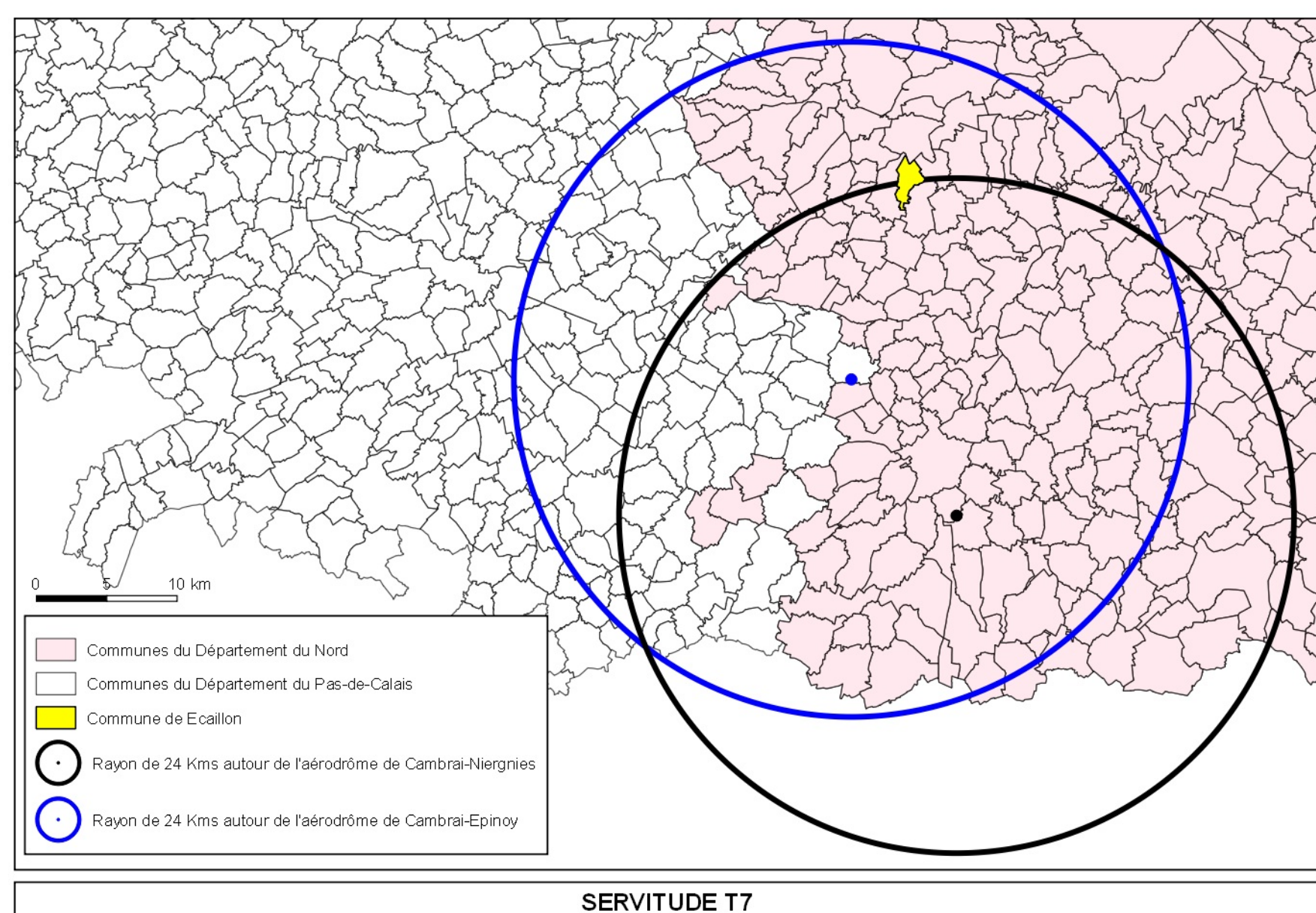


Servitudes d'Utilité Publique



PLAN
1/1

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C.)
Art. R121-4
du Code de l'urbanisme



SERVITUDE T7

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Type Procédure : Révision

Délibération du : 28/11/2015

Date de mise à jour : 17/03/2015

ref : Commune de ECAILLON (59185) -

Carte Servitudes.qgs

Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Po - Dgfp

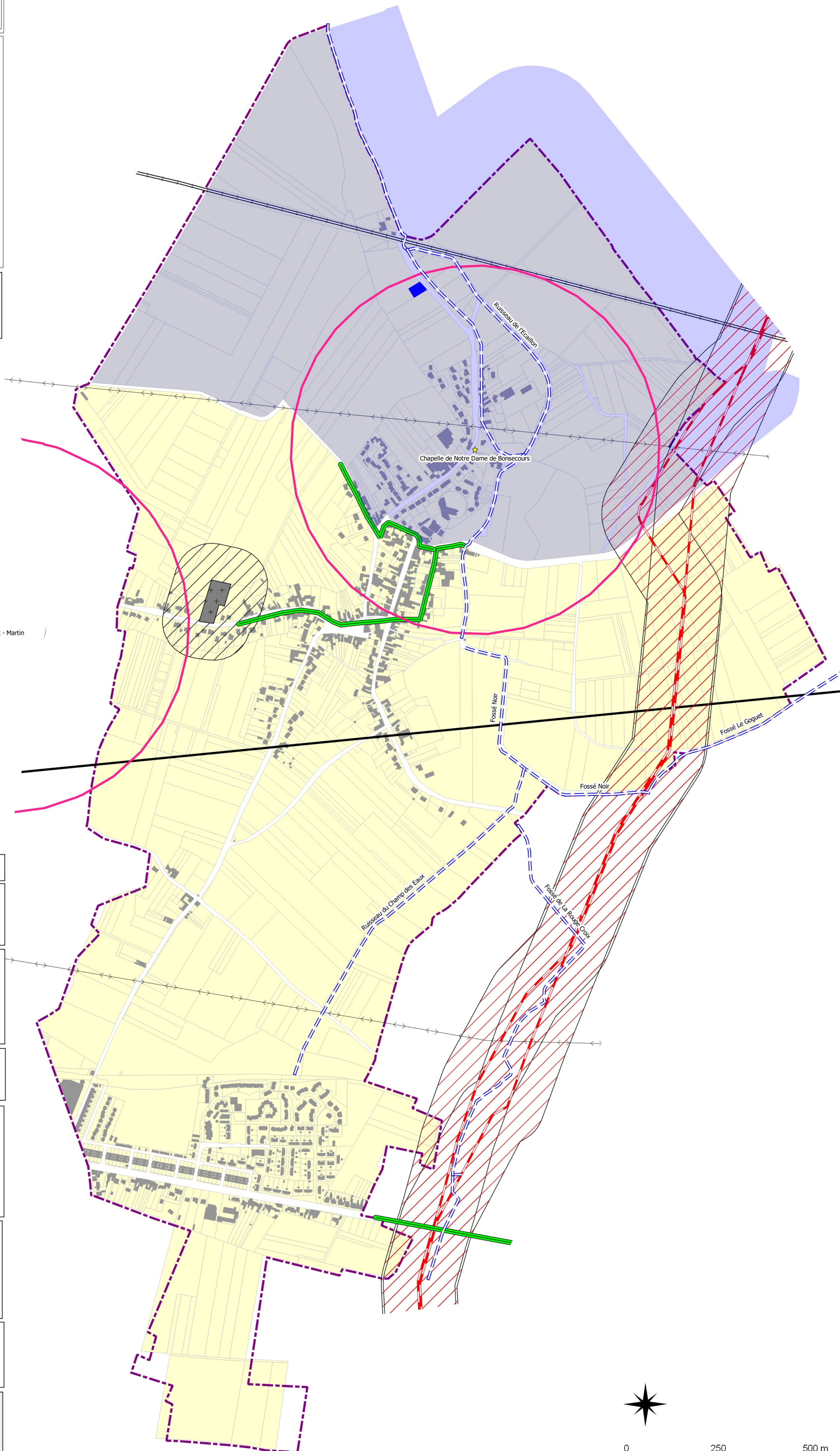
Email : ddtm-auct@nord.gouv.fr



Ministère de l'Égalité
du Territoire et
de la Mer du Nord
Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

LEGENDE

- Limite communale
- batiments



== A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux

AC1 - Protection des Monuments Historiques

AS1- Protection des Captages en Eau Potable
- Captage d'Ecaillon
A.P. du 23/12/1996

- Périmètre de protection éloignée
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapproché

EL7 - Alignement
- R.D.13 - Traverse C.G. du 23/08/1894
- R.D.13 - Traverse du 12/05/1908 modifié 23/08/1984

Canalisation + zone de protection

I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz
Canalisation : Marcq-En-Ostrevent - Baisieux

I4 - Protection des Lignes Haute-Tension
Ligne: Douai - Blanc Misseron

Voie ferrée

T1 - Protection des Lignes Ferroviaires
Ligne: Douai - Blanc Misseron

T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement
Voir détail ci-contre

INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos- Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.



0 250 500 m